

Livret d'accueil

Service

d'Éducation

Spéciale

Et de Soins

A

Domicile

Landes Sud Océan

L'association départementale des PEP 40

Où nous trouver ?

Le SESSAD vous accueille dans ses antennes :

De 9.00 à 17.00 du lundi au vendredi

Les locaux de Saint Paul les Dax

10 rue Gellibert

40990 SAINT PAUL LES DAX

 : 05 58 77 17 20

 : 06 77 62 83 76

L'antenne de Saint Vincent de Tyrosse

BP 64, 40231 SAINT VINCENT DE TYROSSE

 : 05 58 77 17 20

 : 06 77 62 83 76

La majorité des prises en charges s'effectue dans le milieu de vie ordinaire des enfants ou adolescents.

Dans ces deux lieux, l'usager peut également bénéficier :

d'ateliers pédagogiques et éducatifs avec différents personnels paramédicaux et éducatifs.

d'ateliers culturels utilisant les ressources locales .

de soins psychothérapeutiques individuels et / ou en groupe à l'intérieur ou à l'extérieur du service.

Des prises en charge en psychomotricité ou en orthophonie à l'intérieur ou à l'extérieur du service.

Vous avez entre les mains le livret d'accueil du SESSAD Landes Sud Océan

Vous trouverez dans ces quelques pages les renseignements essentiels concernant le fonctionnement du service. A ce livret d'accueil sont joints plusieurs documents qui doivent vous donner les moyens vous, votre famille, vos représentants légaux, de savoir si vos droits sont respectés et de connaître vos devoirs :

- **la charte des droits et libertés** de la personne accueillie fixe le cadre légal de votre accompagnement.
- **le règlement de fonctionnement** vous permettra de vérifier que ce qui vous est proposé est conforme avec ce qui est annoncé. Il permet de connaître plus en détail son fonctionnement et comment vous pouvez participer à la vie du service.
- **un document individuel** de prise en charge fixe les règles particulières pour chacun d'entre nous. Elles ont été arrêtées avant de décider de votre admission avec vos parents et/ou représentants légaux.

Le projet personnalisé que nous définirons ensemble et que nous contractualiserons complétera ces informations, en précisant les modalités individuelles de mise en œuvre de la prise en charge et de l'accompagnement.

Avec l'ensemble de notre équipe, je reste à votre disposition pour compléter ces informations et répondre à vos questions.

Le mot du directeur

Le personnel

Une action différenciée

Les 16-20 ans

Le service s'adresse à des jeunes en échec à la fin de l'obligation scolaire, d'un niveau de formation générale faible, sans qualification, sans projet professionnel ou en difficulté pour le réaliser. Leurs difficultés d'apprentissage, souvent associées à des difficultés relationnelles, limitent leurs capacités d'adaptation au monde du travail. Un accompagnement individualisé doit leur permettre de suivre certaines formations, notamment par alternance, et de construire un véritable projet professionnel. L'accompagnement éducatif devient ici prépondérant, le référent du jeune sera généralement l'éducateur spécialisé du service. Il s'agira, après l'élaboration d'une orientation personnalisée, de trouver la solution scolaire et pré-professionnelle la plus adaptée à la situation de chaque jeune (PRI, apprentissage...)

Les services d'éducation spéciale assurent un soutien à l'intégration scolaire et/ou à l'acquisition de l'autonomie aux enfants et adolescents jusqu'à 20 ans, en liaison avec les familles. Ils apportent au jeune, en association avec les parents, une aide à l'autonomie, par un

soutien éducatif, pédagogique et thérapeutique individualisé.

Une prise en charge souple, adaptée et diversifiée

Le SESSAD Landes Sud Océan est un service médico-social autonome, réglementé par les annexes XXIV modifiées du décret n°-284 du 9 mars 1956, qui définissent les conditions d'autorisation, d'installation et de fonctionnement des établissements et services prenant en charge des enfants et adolescents handicapés.

Le SESSAD accueille des enfants de 6 à 20 ans adressés par la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) après évaluation de la commission des droits et de l'autonomie (CDA).

Le service assure trois missions principales :

- le soutien à l'intégration scolaire, professionnelle et sociale.
- l'accompagnement de la famille et de l'entourage.
- l'aide au développement psycho-affectif du jeune.

Sa souplesse et sa mobilité lui permettent d'assurer un accompagnement à la fois éducatif, pédagogique et thérapeutique, articulé au sein du projet individualisé de chaque enfant ou adolescent, quels que soient son âge et le niveau de son handicap.

L'association affirme ses valeurs fondamentales qui guident l'action du mouvement depuis ses origines: la laïcité et la solidarité. Les Pupilles de l'Enseignement Public (PEP) s'engagent à faire vivre la laïcité concrètement: le choix des organisations partenaires, les projets d'établissements, les projets éducatifs et pédagogiques, les relations avec les familles, les partenariats avec les collectivités publiques, le soutien aux plus défavorisés, les appels à la générosité et à la solidarité, sont la mise en œuvre effective de la laïcité dans son fondement philosophique, dans sa condition de justice sociale et dans sa condition démocratique et citoyenne. Les PEP allient leur militantisme pour la laïcité à leur engagement social et éducatif de solidarité qui se traduit par la capacité de répondre aux besoins ponctuels ou durables des enfants, des jeunes et, le cas échéant, des adultes, tout particulièrement ceux qui sont victimes de la pauvreté et de l'exclusion sociale ou qui souffrent d'un handicap.

Le SESSAD ?

Son action :

Son action est différenciée, selon les âges vers :

«La gestion, sur un temps scolaire et péri-scolaire, de l'accompagnement d'enfants, adolescents et jeunes adultes atteints de déficiences intellectuelles légères ou moyennes avec ou sans troubles associés, scolarisés en classe ordinaire d'école, en collège ou lycée ou dispositifs d'alternance, en classe d'intégration ou enseignement adapté du premier et second degré ou tout autre projet individuel particulier sur le secteur de Dax et du Sud des Landes»

Son action et ses moyens

Ses moyens et lieux d'intervention :

C'est un lieu d'accueil, de passage où l'usager et sa famille sont accompagnés en référence au projet individuel personnalisé.

Les interventions, s'accomplissent dans les différents lieux de vie et d'activité de l'enfant, de l'adolescent ou du jeune adulte.

La cohérence de la prise en charge globale nécessite un important travail de liaison avec:

La famille de l'usager.

L'école et les différents centres éducatifs, culturels ou sportifs,

Les autres lieux fréquentés par le jeune.

Les conditions de prise en charge

Le suivi de la prise en charge

Des synthèses régulières sont effectuées pour suivre l'évolution de l'enfant ou du jeune et évaluer la pertinence de la prise en charge. Les parents, acteurs de cette prise en charge, sont invités au moins deux fois par an à rencontrer les professionnels s'occupant de leur enfant pour faire le bilan de son évolution et poursuivre ou réajuster les actions entreprises.

Lorsque l'évolution du jeune le permet et à la demande conjointe de la famille et de l'équipe du SESSAD, une fin de prise en charge est demandée à la CDA-PH. Elle est effective avec la notification.

Les usagers et leur famille pourront participer légalement à la vie du service par l'intermédiaire du conseil de la vie sociale.

Une équipe pluridisciplinaire au service de l'usager et des familles

Pôle pédagogique et administratif :

Le **directeur** a la responsabilité du service qu'il coordonne et dont il gère l'activité et les moyens.

La **secrétaire** est chargée de l'accueil téléphonique (pour les deux antennes), de l'accueil physique (sur une des deux antennes), de la tenue des dossiers administratifs des enfants et des jeunes ainsi que de leurs dossiers individuels.

Pôle thérapeutique :

Le **médecin psychiatre** assure la responsabilité médicale du service.

Le travail du **psychologue** revêt une dimension clinique auprès des usagers et une dimension institutionnelle auprès de l'équipe.

Le psychomotricien aide à un développement harmonieux de l'enfant ou du jeune par un travail corporel.

L'orthophoniste est un praticien paramédical, thérapeute des troubles de la communication liés à la voix, à la parole au langage et écrit.

Pôle éducatif et social :

L'éducateur spécialisé assure une fonction d'accompagnement de l'enfant ou du jeune, en étroite collaboration avec son milieu familial dans un but d'autonomisation et d'intégration.

L'assistante sociale oriente son action vers les familles et facilite les relations entre les différents partenaires du projet et l'intégration sociale du jeune.

Les professionnels du SESSAD proposeront aux enfants ou jeunes un travail sous forme de séances individuelles ou collectives (petits groupes) ainsi que des rencontres avec leur famille. Certaines activités de groupe pourront concerter plusieurs professionnels du service.

Les 6-16 ans

Soutenir l'intégration scolaire des enfants et adolescents

L'enfant et l'adolescent doivent trouver leur place dans le contexte scolaire malgré leurs difficultés d'apprentissage.

Une coopération doit donc s'engager entre les enseignants d'accueil et les professionnels du service respectant les responsabilités et les compétences de chacun. Elle permettra:

- d'informer les enseignants, dans le respect du secret médical, afin de lever les obstacles s'opposant apparemment à l'intégration de l'enfant et de l'adolescent,
- d'assurer un soutien individualisé du jeune qui doit alors pouvoir bénéficier des soins et des rééducations afin de suivre la meilleure scolarité possible.

Les lieux d'intervention seront déterminés à partir des échanges entre les personnels du service, les enseignants, la famille et le jeune.

Développer l'autonomie

Les actions de soutien prennent toute leur valeur lorsque les compétences acquises par l'enfant sont réinvesties en dehors du cadre scolaire.

En fonction des besoins du jeune, il s'agira de l'aider à trouver sa place dans la famille ou de recréer une dynamique visant à permettre une meilleure intégration familiale et sociale. Pour ce faire, l'accompagnement et le conseil auprès des familles se fera par le biais d'interventions au domicile mais aussi grâce aux rencontres entre les parents et les professionnels du service.